

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Si votre enfant est né en 2022, vous pouvez procéder à une pré-inscription auprès du Service Éducation de la Mairie de Narbonne au service enfance (1 impasse le soleil, Narbonne) ou via inscriptionscolaire@mairie-narbonne.fr .
Pour plus de renseignements, contactez le service au 04.68.90.26.60
2. Ensuite, vous prendrez rendez-vous avec la directrice de l'école, Chloé TOUSSAINT par SMS au 07 49 89 20 80
3. La demande d'inscription de votre enfant sera étudiée par un comité de pilotage car l'effectif de cette classe est limité.
4. Si le comité de pilotage valide l'inscription de votre enfant, vous en serez informés par la directrice et vous serez conviés à une demi-journée de présentation avec l'enseignante qui aura lieu en juin.

ÉCOLE MATERNELLE PAUL BERT

CLASSE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS



3 Rue de la Berre
11100 NARBONNE
04.68.42.04.25
07.49.89.20.80

ce.0110448c@ac-montpellier.fr

OBJECTIFS

Les dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans sont mis en place dans les zones prioritaires (REP) afin de :

- familiariser les familles avec le fonctionnement de l'école, et créer du lien famille-école.
- permettre aux enfants d'entrer sereinement dans les apprentissages et vivre avec les autres. Le dispositif accueille donc en priorité les enfants qui n'ont jamais connu de mode de garde extérieur à la famille.
- permettre à des enfants allophones de bénéficier d'une quatrième année de maternelle afin de se familiariser au plus tôt avec la langue française.

FONCTIONNEMENT

Nous mettons en place une séparation en douceur. Les horaires de l'école sont donc aménagés pour le bien-être de votre enfant. L'accueil à la matinée est privilégié.

Durant les premiers temps, vous restez avec votre enfant en classe, vous l'accompagnez dans ses découvertes, ses jeux, ses rencontres. Puis petit à petit, vous nous le confierez. D'abord pour quelques minutes, ensuite pour des durées de plus en plus longues.

Au cours de l'année, vous serez régulièrement sollicités pour participer à la vie de la classe aux côtés de votre enfant. C'est pourquoi, la scolarisation de votre enfant sur le dispositif vous demandera d'être disponible.

PUBLIC CONCERNE

Pour pouvoir être inscrit dans le dispositif, votre enfant doit répondre aux critères suivants :

- être né en 2022.
- habiter dans le secteur du REP.

Le comité technique sélectionnera les dossiers des enfants pour lesquels une année de scolarisation de plus sera bénéfique.